

DÉCLARATION SUR

LE DROIT À L'EAU POTABLE



DÉCLARATION SUR LE DROIT À L'EAU POTABLE



***Source de vie, l'eau potable est un droit de la personne,
dont il faut garantir la salubrité et l'accès.
Pour le bien-être de toute la planète, passons à l'action.***

La foi chrétienne invite tous les catholiques à se faire les artisans d'un monde nouveau et plus équitable. À titre de pasteurs, les évêques catholiques du Canada veulent encourager leurs fidèles à s'engager dans les enjeux pressants de l'actualité. Comment ne pas s'inquiéter d'une injustice qui n'a fait que s'aggraver ces dernières années relativement à l'accès à l'eau potable ? En 2015, dans l'encyclique *Laudato Si'*, le Saint-Père abordait ce problème et attirait notre attention sur les liens étroits qui existent entre pauvreté et manque d'accès à l'eau potable. Arrêtons-nous d'abord à considérer le rôle crucial de l'eau, source de vie pour tous les êtres vivants sur la terre.

L'EAU, SOURCE DE VIE

L'eau est essentielle à tout être vivant; elle est le berceau où la vie est apparue sur notre planète. Comme le dit le Catéchisme, « depuis l'origine du monde, l'eau, cette créature humble et admirable, est la source de la vie et de la fécondité¹. » Alors que de vastes océans baignent notre planète bleue et hébergent diverses formes de vie, nous autres, humains, dépendons de l'eau douce pour notre survie, et elle ne constitue que 2,5 % de l'eau sur la terre. Vu les liens intrinsèques entre l'eau et la vie, on comprend que l'eau joue un rôle important dans la pensée et dans les rites de plusieurs grandes religions. Dans le christianisme, elle accède à sa plus grande dignité dans le sacrement du baptême, qui nous purifie du péché et nous fait renaître de l'eau et de l'Esprit Saint². L'Écriture sainte souligne avec insistance que l'eau est source de vie, mais l'eau n'y évoque pas uniquement la vie terrestre : elle désigne aussi la vie divine que Dieu nous offre³.

L'EAU POTABLE, UN DROIT DE LA PERSONNE

Pour la personne, le droit le plus fondamental est le droit à la vie. Il s'ensuit que les êtres humains ont tous droit à ce qui est nécessaire à la vie, et donc à l'eau potable : « l'accès à l'eau

potable et sûre est un droit humain primordial, fondamental et universel, parce qu'il détermine la survie des personnes, et par conséquent il est une condition pour l'exercice des autres droits⁴ ». Les sources d'eau douce ne sont donc jamais une propriété ou un bien réservé à quelques-uns, mais plutôt une richesse à conserver et à partager entre tous les êtres vivants⁵. De ce point de vue, il est du devoir de tous les paliers de gouvernements de veiller à la gestion de cette ressource si précieuse. On comprend aisément pourquoi le sixième objectif de développement durable des Nations Unies est de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, alors que près de 2 milliards de personnes utilisent une source d'eau contaminée et que 40% de la population mondiale manque d'eau⁶.

GARANTIR UNE EAU POTABLE SALUBRE

Tous ne bénéficient pas d'une eau potable salubre. Dans son encyclique *Laudato Si'*, le pape François attire l'attention sur ce problème ancien et trop répandu : « un problème particulièrement sérieux est celui de la qualité de l'eau disponible pour les pauvres, ce qui provoque beaucoup de morts tous les jours. Les maladies liées à l'eau sont fréquentes chez les pauvres, y compris les maladies causées par les micro-organismes et par des substances chimiques⁷ ». Lorsque la collectivité ne dispose pas d'usine d'épuration adéquate ou que l'état de pauvreté empêche de se procurer de l'eau propre, plusieurs personnes doivent consommer une eau dangereuse pour leur santé. Ce problème ne se pose pas que dans le monde en développement ; chez nous au Canada, il se retrouve dans plusieurs régions éloignées, notamment dans des communautés des Premières Nations.

À l'heure qu'il est, environ 130 communautés des Premières Nations sont visées par un avis relatif à la qualité de l'eau potable, ce qui veut dire qu'elles doivent faire bouillir l'eau du



La Presse Canadienne/John Woods

Dans la Première Nation de la réserve Shoal Lake n° 40, il n'y a pas d'usine d'épuration et les gens doivent aller puiser eux-mêmes l'eau potable.

robinet ou qu'elles ne peuvent pas du tout la consommer. En mai 2018, 76 de ces avis étaient en vigueur depuis plus d'un an⁸.

Diverses raisons expliquent cette pénurie d'eau potable dans les réserves : dans certains cas, il existe un système d'épuration, mais il n'a pas été bien conçu, bien installé ou bien entretenu, ou alors il n'arrive pas à traiter un volume d'eau suffisant⁹. Ailleurs, des produits chimiques présents dans la source d'approvisionnement – l'uranium par exemple – rendent l'eau impropre à la consommation¹⁰. Et dans certaines communautés, telle la Première Nation de la réserve Shoal Lake n° 40, il n'y a tout simplement pas d'usine d'épuration et les gens doivent aller puiser eux-mêmes l'eau potable.

Cette situation a quelque chose de scandaleux dans un pays comme le Canada. Nous pouvons nous réjouir de ce que le gouvernement canadien se soit engagé à faire disparaître, d'ici 2021, tous les avis à long terme relatifs à la qualité de l'eau potable¹¹; mais demeurons vigilants quant à la réalisation de cet engagement.



« Tandis que la qualité de l'eau disponible se détériore constamment, il y a une tendance croissante, à certains endroits, à privatiser cette ressource limitée, transformée en marchandise sujette aux lois du marché. »

Le pape François, *Laudato Si'*, 30.

GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

« Tandis que la qualité de l'eau disponible se détériore constamment, il y a une tendance croissante, à certains endroits, à privatiser cette ressource limitée, transformée en marchandise sujette aux lois du marché¹². » Très souvent, de grandes sociétés acquièrent les droits sur des sources d'eau, dont elles extraient de grandes quantités pour la vendre en bouteilles. À certains endroits, l'usine de traitement d'eau et l'aqueduc de la municipalité ont été privatisés, ce qui entraîne une hausse des prix et rend l'eau potable inabordable pour les pauvres¹³.

Privatiser les ressources en eau viole le droit à l'eau pour les personnes qui dès lors n'ont plus accès à cette ressource. Dans certains pays, on a acheté de vastes réserves publiques d'eau potable, ce qui prive les plus pauvres et notamment les petits producteurs agricoles de l'eau dont ils ont besoin. L'Organisation catholique canadienne pour le Développement et la Paix a fait de cette situation critique le sujet de sa campagne d'éducation à l'automne 2006; grâce à cette campagne, soucieux des plus pauvres, plusieurs organismes ont cessé d'utiliser l'eau embouteillée¹⁴. Le pape François nous prévient : « le contrôle de l'eau par de grandes entreprises mondiales deviendra l'une des principales sources de conflits de ce siècle¹⁵. »

Cependant, ce problème n'existe pas qu'à l'étranger. Ainsi, en 2016, Nestlé a acheté un puits dans le comté de Wellington (Ontario), puits que la municipalité de Wellington Centre avait tenté d'acquérir pour assurer la sécurité hydrique de ses citoyens. Devant les protestations du public, la province de l'Ontario a sensiblement augmenté les droits modestes qu'elle impose aux sociétés d'eau embouteillée pour l'eau qu'elles puisent¹⁶. Toutefois, même avec cette hausse des droits, ces

sociétés peuvent revendre l'eau qu'elles puisent avec une marge bénéficiaire de 70 mille pour cent¹⁷.

Monseigneur Douglas Crosby, O.M.I., évêque de Hamilton, écrivait à cette occasion : « l'extraction d'une grande quantité d'eau porte atteinte à l'équilibre écologique naturel d'un vaste territoire et prive de leur droit à l'eau les personnes qui comptent sur des puits¹⁸ ». Effectivement, le besoin d'eau douce est une variable incontournable de l'équilibre des écosystèmes de notre planète.

L'EAU ET L'ÉCOLOGIE

L'eau douce ne sert pas seulement à étancher la soif des êtres humains, elle est essentielle à d'innombrables autres formes de vie dont nous dépendons. Par conséquent, tout le monde a intérêt à ce que les plans d'eau douce restent purs, cristallins et non pollués, comme à éviter qu'on dilapide les réserves d'eau souterraine. Cette tâche importante, cet effort sans relâche méritent notre soutien personnel et collectif¹⁹.

DES PISTES D'ACTION

La foi chrétienne nous enseigne que la terre est notre maison commune; pour reprendre l'expression biblique de la Genèse, elle est un « jardin » à cultiver par tous et pour tous. Ce « jardin » nous est présenté comme un don de Dieu à préserver et à faire fructifier pour le bien universel. Un « jardin » ne peut vivre sans eau. Dans cet esprit, voici quelques actions concrètes pour les catholiques au Canada :

- évitez l'eau embouteillée chaque fois que c'est possible ;
- prenez conscience de votre consommation d'eau, et réduisez-la dans la mesure du possible (des idées pratiques sur la façon de faire sont disponibles

- auprès de divers organismes et gouvernements²⁰) ;
- appuyez un organisme qui travaille à protéger les lacs et les rivières de votre région, ou joignez ses rangs ;
 - intervenez auprès de vos députés pour que l'eau douce reste un bien public au Canada et qu'elle ne devienne pas le monopole de sociétés privées ;
 - faites-vous entendre du gouvernement fédéral pour qu'il donne suite à sa promesse de fournir en eau potable salubre les réserves des Premières Nations.

Déjà, dans l'Ancien Testament, le prophète Isaïe annonçait : « Vous tous qui avez soif, venez, voici de l'eau ! » (Is 55,1) Reprenons cette invitation en l'adressant à tous les échelons de la société canadienne, sans oublier les institutions et les entreprises, afin que cette ressource vitale soit accessible à toutes et à tous en abondance. Essentielle à la vie sur notre planète, l'eau reste un bien commun et la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous.

NOTES

1. *Catéchisme de l'Église catholique*, 1218.

2. cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, 1215.

3. Voici à ce propos quelques passages de l'Écriture : des eaux primordiales naissent toutes sortes de créatures vivantes (Gn 1,20-23); Moïse fait sourdre l'eau du rocher pour sauver la vie des Israélites et de leurs troupeaux (Nm 20,1-11); Ézéchiël voit l'eau jaillir du temple et former un fleuve porteur de vie et de guérison (Ez 47,1-12). Isaïe dit « vous puiserez les eaux aux sources du salut » (Is 12,3). Dans le Nouveau Testament, remarquons le baptême de Jésus au Jourdain, qui inaugure son ministère (Mt 3,13-17); la rencontre de Jésus avec la Samaritaine au puits de Jacob (Jn 4,1-30); l'invitation lancée par Jésus aux assoiffés, pour qu'ils s'abreuvent de lui (Jn 7,37-38); la guérison de l'aveugle à qui Jésus recommande d'aller se baigner à la piscine de Siloé (Jn 9,1-11); et le livre de l'Apocalypse qui parle de l'eau de la source de vie (Ap 7,17; 21,6-7) et du fleuve d'eau vive jailli du trône de Dieu (Ap 22,1-2).

4. Le pape François, *Laudato Si'*, 30. Le Saint-Siège revient régulièrement sur ce principe lors de ses interventions aux Nations Unies. Voir, par exemple, l'allocation de Mgr Bernardito Auza, observateur permanent du Saint-Siège aux Nations Unies, lors du lancement de la Décennie internationale d'action sous le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), à New York, le 23 mars 2018. <https://holyseemission.org/contents//statements/5ab575b01a6c4.php>

5. Voir le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 484 : « Le principe de la destination universelle des biens s'applique naturellement aussi à l'eau... En tant que don de Dieu, l'eau est un élément vital, indispensable à la survie et, donc, un droit pour tous. » Benoît XVI a aussi fait savoir clairement que l'Église a la responsabilité de protéger l'eau comme don de Dieu destiné à tout le monde, *Si tu veux construire la paix, protège la création*, Message pour la Journée mondiale de la Paix 2010, n° 12.

6. Organisation des Nations Unies, *Objectifs de développement durable, 17 objectifs pour transformer notre monde*. <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

7. Le pape François, *Laudato Si'*, 29.

8. <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2018/05/avril2018-le-progres-se-poursuit-quant-a-la-levee-des-avis-a-long-terme-concernant-la-qualite-de-leau-potable-touchant-les-reseaux-publics-dans-les.html>

9. C'est le cas de la Première Nation de Serpent River, près de Sudbury, qui dispose d'une usine d'épuration flambant neuve qui n'arrive pas à traiter les matières organiques présentes dans son eau de source. Un avis relatif à la qualité de l'eau potable a été émis en septembre 2015 et est resté en vigueur jusqu'en novembre 2017.

10. Par exemple, la Première Nation de Grassy Narrows, qui connaissait depuis longtemps un problème de pollution au mercure, a été visée par un avis de non-consommation pour trois de ses puits publics à cause de taux élevés d'uranium. Cette situation dure depuis quatre ans. La majorité des résidents de cette Première Nation, qui ne dépendent pas de ces trois puits, doivent néanmoins faire bouillir leur eau... depuis trois ans. <https://www.canada.ca/en/health-canada/topics/health-environment/water-quality-health/drinking-water/advisories-first-nations-south-60.html#ont>

11. *Réaliser un avenir durable, stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*. http://www.fds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/

12. Le pape François, *Laudato Si'*, 30.

13. Mais le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* affirme au n° 485 : « l'eau a toujours été considérée comme un bien public, caractéristique qui doit être conservée même si sa gestion est confiée au secteur privé. Le droit à l'eau, comme tous les droits

de l'homme, se base sur la dignité humaine et non pas sur des évaluations de type purement quantitatif, qui ne considèrent l'eau que comme un bien économique. »

14. Le 16 mars 2017, « Water is a sacred gift » [L'eau est un don sacré], lettre d'opinion parue dans *therecord.com*, journal en ligne publié dans la région de Waterloo (Ontario), allait jusqu'à demander l'élimination progressive de l'industrie de l'eau embouteillée en Ontario. Cette lettre œcuménique était signée par l'évêque de Hamilton Mgr Douglas Crosby, O.M.I., ainsi que par d'autres leaders chrétiens de la région : l'évêque Michael Bird (du diocèse anglican de Niagara), l'évêque Linda Nichols (du diocèse anglican de Huron), l'évêque Michael Pryse (du Synode de l'Est de l'Église luthérienne évangélique au Canada) et le président Gordon Dunbar (de la Conférence de Hamilton de l'Église unie du Canada).

15. Le pape François, *Laudato Si'*, 31.

16. Jusqu'en août 2017, ces droits étaient de 3,71 \$ par million de litres d'eau puisée. Ils sont maintenant de 503,71 \$ par million de litres.

17. Taux calculé en partant du prix de 4,47 \$ pour 24 bouteilles de 500 ml d'« eau de source naturelle » Nestlé Pure Life, chez Wal-Mart. <https://www.walmart.ca/fr/ip/eau-de-source-naturelle-nestle-pure-life/6000016954139>

18. Mgr Douglas Crosby, O.M.I., « Responsible Stewards of Creation » (Intendants responsables de la création), dans *Inter Nos*, bulletin en ligne du diocèse de Hamilton, novembre 2016.

19. Au Canada, plusieurs organismes dirigés par des citoyennes et des citoyens préoccupés par cet enjeu cherchent à protéger de la pollution nos lacs et nos cours d'eau. Il y a, par exemple, neuf organisations qui font partie de l'International Waterkeeper Alliance (waterkeeper.org) ou de regroupements comme les Keepers of the Water, coalition de « Premières Nations, de Métis et d'Inuit, de groupes environnementaux et de citoyens de bassins versants, qui s'emploie à protéger l'eau, l'air et le sol pour tous les êtres vivants du bassin hydrologique de l'Arctique » (keepersofthewater.ca).

20. Par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick suggère de nombreuses façons pratiques de conserver l'eau. www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/eau/content/mesures_de_conservationdeleau.html



Déclaration sur le droit à l'eau potable

© Concacan Inc., 2018

Tous droits réservés.

Ce document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales par les diocèses/éparchies, les paroisses et les autres organismes religieux. Pour tout autre usage, veuillez contacter permissions@cecc.ca.

Code : 185-117

ISBN : 978-0-88997-839-3

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa

Dépôt : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal